



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 Mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU - HANRAS - MOREIRA - PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BODINEAU
Monsieur BABAYOU
Monsieur CELAN
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur QUINTANO
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO
Madame BETTON à Madame BINET

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUSSEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BOUSSEAU qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025 - DÉLIBÉRATION N° 2025/1/1.
Réf : 7.1.1

OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2025 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES – AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, est venue modifier l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT. Ce dernier, complété par l'article D 2312-3, prévoit désormais que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour son projet de budget primitif 2025 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde.

Ce rapport contient également les informations sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le rapport de présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes pour 2025 annexé à la présente
 - o **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
 - o **Prend acte** des informations relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes,
 - o **Prend acte** des informations relatives à la mutualisation des services,
 - o **Charge** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 2/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 2/04/2025



LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Michèle BOUSSEAU

Bousseau

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Préambule

Synthèse des orientations budgétaires communautaires :

Les orientations budgétaires et les priorités de la Communauté de Communes en 2025 sont les suivantes :

- confortation des soutiens aux communes dans le cadre des fonds de concours et de la dotation de solidarité
- renforcement des actions en faveur de la transition écologique : mobilité, pistes cyclables et transfert de la compétence eau et assainissement
- consolidation du développement économique : structuration du service et finalisation des principales zones d'activités

La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour les collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'un élément du cycle budgétaire annuel et d'une formalité substantielle permettant de rendre compte de la gestion de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) retranscrite à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » renforce l'information qui doit être donnée aux conseillers communautaires et modifie l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, également, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi NOTRe précise également que :

- le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- la présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- de présenter les orientations stratégiques de la Communauté de Communes, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelle des investissements

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Au niveau mondial :

La croissance mondiale suit des trajectoires disparates à l'heure où de grandes incertitudes règnent autour des politiques économiques. Elle devrait se situer autour de 3,3% en 2025 et l'inflation globale autour de 4,2%.

L'économie mondiale tient bon, même si le degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre.

La croissance en Chine est inférieure aux prévisions. En Inde, le ralentissement de la croissance a été plus net qu'escompté. La croissance est restée morose dans la zone euro (les résultats de l'Allemagne s'inscrivant en retrait de ceux des autres pays de la zone euro), ce qui s'explique en grande partie par les faiblesses persistantes des exportations de produits manufacturés et de marchandises, malgré le redressement de la consommation dans le sillage de l'amélioration des revenus réels.

À l'inverse, les États-Unis conservent une dynamique vigoureuse, portée par une consommation forte.

La désinflation mondiale se poursuit, mais l'on constate des signes d'essoufflement dans certains pays.

B. Zone Euro :

L'économie européenne est soumise à une pression croissante de plusieurs côtés : les prix de l'énergie et de l'électricité sont 2 à 3 fois plus élevés qu'aux États-Unis. Malgré une augmentation des taux d'emploi, la main-d'œuvre qualifiée est insuffisante. La situation géopolitique de plus en plus instable expose à des dépendances stratégiques. Dans ce contexte géopolitique défavorable, les entreprises européennes sont confrontées à des difficultés pour se développer, innover et augmenter leur productivité.

En matière d'innovation, l'effort de recherche et développement est encore insuffisant. La digitalisation des entreprises européennes reste limitée. La part d'entreprises ayant au moins un niveau élémentaire en digitalisation est de seulement 57,7% contre une cible de 90% en 2030. D'autre part, l'Europe n'abrite que 263 entreprises dites "licornes", contre 1 539 aux États-Unis et 387 en Chine (un tiers des "licornes" ayant décidé de se délocaliser depuis 2008). La part de l'UE sur le marché mondial des Technologies de l'Information et de la Communication a diminué de moitié au cours de la dernière décennie (à 10,8%), tandis que la part des États-Unis a augmenté d'un tiers (à 38%).

Les besoins en investissements dans les entreprises pour la transition écologique et numérique sont très importants. L'investissement privé est resté globalement stable ces dernières années, à environ 19% du PIB, à un niveau légèrement supérieur à celui des États-Unis. L'épargne privée européenne est élevée et mal fléchée vers l'investissement productif, à contrario des États-Unis (72% contre 43% en Europe). Une part importante de cette épargne (environ 300 Mds€ par an), est investie à l'étranger, principalement aux États-Unis.

La "feuille de route" de la Commission européenne, qui s'appuie sur les recommandations du rapport Letta et du rapport Draghi, retient trois axes : l'innovation, via le soutien aux start-ups ; la décarbonation, en intégrant des objectifs climatiques ; et la diversification des chaînes d'approvisionnement pour limiter la dépendance à certains pays. A ces trois piliers s'ajoutent cinq catalyseurs : la réduction des barrières au marché unique, la promotion des compétences adaptées aux besoins du marché, une meilleure coordination des politiques européennes et des Etats membres, une simplification des réglementations (réduction de la charge administrative d'au moins 25% pour les entreprises, voire d'au moins 35% pour les PME) et le financement de la compétitivité via l'épargne des ménages.

Dans le contexte de guerre commerciale et technologique entre les États-Unis et la Chine, l'Europe risque "l'effacement" et doit préserver ou reconstruire ses filières industrielles stratégiques afin de retrouver sa souveraineté en la matière.

Dans ses perspectives économiques la Commission européenne prévoit une croissance du PIB de 1,6% en moyenne dans l'UE et de 1,4% dans la zone euro en 2025. En 2025, l'inflation devrait baisser et s'établir à 2,2% en 2025 dans l'UE et à 2,1% dans la zone euro.

C. France :

En France, aux déterminants européens communs s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique.

Le climat des affaires a chuté à l'été 2024, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable mais butent encore principalement sur des contraintes d'offre. L'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide.

Si la croissance française a bien résisté en 2024 (+1,1 % comme en 2023), elle le doit aux Jeux Olympiques et paralympiques, à la forte expansion de ses dépenses publiques et à une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations.

D'ici mi-2025, les deux moteurs de 2024 devraient s'éteindre : le commerce extérieur se normaliserait, et le budget de l'Etat marquerait un coup de frein sur les dépenses publiques.

Les restrictions budgétaires et des investissements modérés vont peser sur la croissance. En 2025, elle devrait être d'1,3% mais pourrait être freinée toutefois par la modération des investissements.

La consommation privée en serait le principal moteur grâce au rebond des salaires réels et à un nouveau recul de l'inflation. L'investissement des ménages et des entreprises, bien que bridé par l'incertitude, devrait se redresser progressivement en 2025. A l'instar de la zone euro, l'inflation devrait diminuer de manière significative, jusqu'à 2,0% en 2025, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des matières premières.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été (+0,2 %), notamment du fait de sa composante publique. Il connaît un net ralentissement dans le secteur privé, sur un an, la hausse y est de +0,2 %, contre +0,5 % fin 2023 et +1,5 % fin 2022.

D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public : au total, l'économie française devrait créer 40 000 emplois en trois trimestres, essentiellement non-salariés. Ce rythme serait insuffisant pour absorber la hausse de la population active, soutenue notamment par la montée en charge de la réforme des retraites, et le taux de chômage devrait poursuivre sa lente remontée pour atteindre 7,6 % mi-2025.

Dans la construction, l'activité devrait continuer à reculer du fait notamment de la faiblesse de la demande. La production manufacturière devrait restée étale. Par contrecoup des mauvaises récoltes en 2024, l'activité agricole en 2025 serait en revanche particulièrement dynamique : elle contribuerait à la croissance française à hauteur de +0,1 point en 2025.

La production en services devrait repartir à la hausse grâce à la consommation des ménages. Du côté de la demande, l'investissement des entreprises devrait continuer de reculer, quasiment au même rythme qu'en 2024.

La consommation des administrations publiques devrait franchement ralentir avec un net coup de frein sur les dépenses publiques et les dépenses des collectivités locales devraient se normaliser après une forte hausse en 2024.

D. En Nouvelle-Aquitaine :

Confrontés aux conséquences de l'inflation, à l'incertitude politique et réglementaire engendrée par la situation nationale et un contexte international complexe, les dirigeants ont dû faire face à de nombreux défis en 2024. Toutefois, les processus s'adaptent progressivement au sein des entreprises, permettant ainsi à l'économie néo-aquitaine de démontrer à nouveau sa capacité de résilience. Une légère amélioration de l'activité se profile pour 2025, son ampleur comme son périmètre restent cependant entourés d'aléas.

Le chiffre d'affaires de l'industrie régionale se contracte quelque peu mais résiste et les fondamentaux restent solides. Les transformations économiques post-Covid continuent de freiner l'accélération attendue dans les secteurs phares de la région. Globalement, les rythmes d'adaptation varient, créant des situations contrastées d'une filière à l'autre. Dans ce contexte, l'emploi, principalement en intérim, se réduit, bien que certaines industries recrutent activement et proposent des formations spécifiques pour répondre à leurs besoins. Pour 2025, les chiffres d'affaires pourraient s'orienter plus favorablement dans la plupart des segments, forts des commandes du secteur de l'aéronautique et d'une efficacité restaurée de la chaîne de sous-traitance.

La construction aéronautique et en parallèle la métallurgie anticipe la plus forte progression de leur chiffre d'affaires. La construction de bateaux enregistrerait en revanche un net repli, conséquence d'une demande en berne. Les Équipements électriques-électroniques portés par une progression de leurs exportations bénéficieraient également de la reprise de l'aéronautique. L'alimentaire se projette favorablement en dépit d'un repli de l'export.

Un redressement modéré des chiffres d'affaires des autres produits industriels est anticipé pour 2025. Seul le travail du bois maintiendrait son chiffre d'affaires.

Les intentions d'embauche seraient légèrement positives pour 2025, portées principalement par les besoins de la filière aéronautique pour laquelle le renforcement de ses effectifs constitue un enjeu majeur. Cela devrait permettre de lever les freins à la

production et ainsi répondre aux besoins de plus en plus pressants des donneurs d'ordres. Globalement, les entreprises privilégieraient le renforcement des effectifs permanents au détriment de l'emploi intérimaire attendu baissier en 2025. L'emploi serait préservé dans le travail du bois et la métallurgie, les autres segments seraient en revanche moins bien orientés.

Les industriels adaptent, modernisent voire augmentent leurs capacités de production. Un relatif maintien des investissements est envisagé. L'amélioration de la productivité est privilégiée au développement de la capacité de production

Les services marchands maintiennent une dynamique favorable. Les services à la personne bénéficient du regain de la clientèle touristique, l'évolution est plus heurtée dans les services aux entreprises selon les segments des prestations. Les prestations en 2025 pourraient profiter d'une accélération modérée de la consommation des ménages.

Les services spécialisés dont l'ingénierie et les activités d'informatique continueraient sur leur dynamique. L'hébergement-restauration se redresserait. Le transport-entrepôt comme les agences de travail temporaire parviendraient à se maintenir. Les chefs d'entreprises anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires.

L'emploi se redresserait en 2025, après des effectifs contenus en 2024.

Les nouveaux projets d'investissement seraient moins actifs en 2025 pour la plupart des secteurs, traduisant le fort climat d'attentisme et d'incertitude observé sur la fin de l'année 2024.

Le recul de l'activité dans le secteur de la construction s'accroît. Le marché du logement neuf, y compris celui des maisons individuelles, demeure très dégradé. Les chantiers de rénovation restent dynamiques mais la concurrence s'accroît, par effet de report, et les prix des devis se négocient à la baisse. Les carnets de commandes n'affichent pas de signe de renforcement aussi le recul de l'activité se prolongerait pour l'année qui débute

Le gros œuvre resterait particulièrement affecté, en raison du déclin des constructions de logements et du ralentissement des investissements industriels. Le second œuvre afficherait un recul moins prononcé qu'en 2024, bénéficiant des aides à la rénovation énergétique. Les travaux publics ralentiraient en raison d'une demande privée stagnante et d'un attentisme des collectivités locales.

E. Au niveau local :

Selon un diagnostic territorial partagé par la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire des Graves et Landes de Cernès – territoire regroupant les 16 communes composant les intercommunalités de JALLE EAU BOURDE et de MONTESQUIEU – se distingue par :

- Un dynamisme économique et résidentiel tiré par l'attractivité de la métropole bordelaise ;
- Son rôle de « pôle de production » au profil « pendulaire » très marqué (importants transferts quotidiens de population et de revenus avec la métropole) ;
- Un tissu économique qui conserve une remarquable orientation productive, dynamique et résilient ;

- Un rebond démographique s'expliquant par une importante attractivité résidentielle ;
- Une situation sociale très favorable de par son niveau de qualification élevé et son faible niveau de précarité comparativement aux autres zones périurbaines en Nouvelle-Aquitaine. Les entreprises du territoire maintiennent un bon niveau d'activités.

Tous les principaux secteurs d'activités sont représentés.

Parmi les entreprises les plus (re)connues dans leur secteur on peut citer notamment :

- les conserveries Henri Piquet et Alain Martin, Mondelez (biscuits « Lu »), Exinnov (extraction végétale), Vitagermine (alimentation bio) **dans l'alimentaire** ;
- Stryker Spine (implants et prothèses articulaires), Lectra (industrie textile), VDLV (liquides pour cigarettes électroniques), ELSIL (programmation composants électroniques), Aéronefs Services (aéronautique), Cartolux (suremballages en carton), Polyprocess (transformation des résines polyester et vinylester) **dans l'industrie et les technologies** ;
- Jussieu Secours (transport médical), Maincare (logiciels santé), Boiron **dans la santé et le médical** ;
- La PIC de La Poste, C-Logistics (Cdiscount), Lidl, Décathlon, XPO et DHL (Carrefour), Sonepar, Rexel, SCASO (Leclerc), Mondial Relay, Koba, Transports Guyamier (Lacassagne) **dans le transport et la logistique** ;
- Chéops Technology, Géosat, Cap Ingélec **dans le numérique et l'ingénierie** ;
- Alliance Forêts Bois, Saga Végétal, Planète Végétal, Lebourg, Domaine de Pot-au-Pin, Allix et SCA de l'Ombrière **dans l'agriculture et la sylviculture** ;
- Sider, Agri33, Art Bois UMB, PEAB (Stellantis), Sucre d'Aquitaine **dans le commerce et le négoce** ;
- Groupe DL, Unikalo, Renaulac, Point P / BMSO, CSI by SOPREMA **dans le bâtiment**.

La CDC possède également deux clubs d'entreprises, le CE2C et le CESIM qui se donnent pour mission de favoriser les échanges entre les entreprises dans le but de contribuer à la dynamique économique locale.

Au dernier recensement, la CDC comptabilise 76,2% d'actifs sur son territoire dont 70,6% ayant un emploi. Le taux de chômage est de 5,6% et touche en majorité les 15-24 ans. Les actifs représentent principalement 3 catégories socioprofessionnelles : les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, employés/ouvriers. Le secteur d'activités principal est le commerce, transports et services divers puis l'industrie et en troisième position, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le nombre d'emplois sur le territoire de la CDC est de 19 776 et 13 982 actifs ayant un emploi résident sur le territoire. 21,8% travaillent dans leur commune de résidence et 78,2% dans une commune autre que leur commune de résidence.

II. La Loi de finances 2025 :

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel le 15 février 2025 à l'issue d'un parcours que l'on peut qualifier au choix d'inédit, de

rocambolesque ou de chaotique, suite à la séquence de dissolution de l’Assemblée Nationale annoncée le 9 juin 2024.

La loi de finances pour 2025 poursuit un objectif de redressement des comptes publics et ambitionne de ramener le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) avec une hypothèse de croissance finalement retenue à 0,9% et une inflation à 1,4%.
L’objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 était maintenu par l’exécutif mais pourrait être revu dans le cadre d’un contexte géopolitique tendu en Europe, avec le 3^{ème} anniversaire de l’invasion des troupes russes en Ukraine, et de la nécessité avérée de prévoir un renforcement des budgets dédiés à la sécurité militaire.

II-1 Les concours financiers versés par l’Etat

L’abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La dotation globale de fonctionnement sera augmentée de 150 millions d’euros issus d’une minoration des crédits de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL).

En son sein, les dotations de péréquation vont augmenter de 290 millions (dotation de solidarité rurale + 150 millions d’euros, dotation de solidarité urbaine + 140 millions d’euros) et un tiers de la croissance de la dotation d’intercommunalité (soit 30 millions d’euros). Le différentiel sera financé par l’écêtement de la dotation forfaitaire.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde ne perçoit plus qu’une dotation de compensation de la part salaires (DCPS) dont le montant 2025 sera en légère diminution par rapport à 2023.

Dotation de compensation 2023	Dotation de compensation 2024	Estimation dotation 2025
2 361 275 €	2 322 199 €	2 290 000 €

Le soutien à l’investissement local

- Le dispositif du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu (taux de remboursement et assiette des dépenses éligibles inchangée).
- Le Fonds Vert est ramené à 1,5 milliard d’euros d’autorisation d’engagement (contre 2,5 milliards d’euros dans la loi de finances 2024).
- La Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) voit ses crédits baisser de 150 millions d’euros avec l’hypothèse d’une moindre mobilisation de cette enveloppe dans la dernière année du mandat des élus du bloc communal
- La Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) voit ses crédits maintenus.

Les autres mesures de soutien :

- Les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 point durant une période transitoire de 3 ans.
- Les Régions obtiennent la possibilité d’instaurer un versement mobilité (VM) dans la limite de 0,15% de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés.

II-2 Les mesures concernant la fiscalité locale

- La revalorisation des bases des impôts locaux est sortie du contexte de la loi de finances annuelle à compter de 2018.

Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024 est de 1,017. Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1,7% (taxe foncière excepté locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 1,3% en 2024.

- La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) prévue en 2027 est reportée. Ce report n'affecte pas les collectivités qui perçoivent déjà une fraction de TVA en compensation depuis 2023.

II-3 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) et diverses mesures

- Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) a été adopté à hauteur d'1 milliard d'euros en 2025 et va concerner environ 2 100 collectivités. Il mettra à contribution chaque strate de collectivités :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI (répartition par moitié)
- 220 millions d'euros pour les départements
- 280 millions d'euros pour les régions

Le dispositif n'a pas vocation à opérer un prélèvement de ressources au profit de l'Etat mais à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics.

C'est ainsi que 90% des recettes « prélevées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices. Les 10% restants abonderont le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde est concernée par un prélèvement annoncé à 195 443 euros.

III. Les éléments financiers résultant du Compte Administratif 2024 :

Section de Fonctionnement

L'exercice budgétaire 2024 se termine par un résultat de fonctionnement positif d'environ 3 263 206,80 € (auquel il faut ajouter un résultat reporté 2023 de 11 485 872,09 €).

L'année 2024 a connu une exécution correcte des recettes de fonctionnement prévues (103%) avec notamment au chapitre 731 (Fiscalité locale), des rôles supplémentaires de la fiscalité locale à hauteur de 588 659 €, des rôles complémentaires de l'année 2024 à hauteur de 260 000 €, au chapitre 74 (subventions et participations), des soutiens et subventions à la collecte sélective des déchets excédant la prévision de 380 000 €.

Parmi les dépenses de fonctionnement, on peut noter au chapitre 014 des atténuations de produits, les 4 éléments suivants :

- le prélèvement de l'Etat de 160 758 € sur les recettes fiscales au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CFRP),
- un reversement d'un montant total de 94 660 €, prélevé les recettes fiscales suite à la notification des montants définitifs de TVA nationale affectés à la CDC au titre de l'année 2023 en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales et de la CVAE.
- le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) s'est élevé à 1 372 148 €, suivant la proportionnalité de la répartition dérogatoire libre votée lors du conseil du 5 juillet 2023.
- une dotation de solidarité de 4 600 000 € a été versée aux 3 communes membres.

Les charges de personnel (949 392,03 €) retracent la mise en œuvre en année pleine de la hausse de 1,5% du point d'indice du 1^{er} juillet 2023, le versement pour les années 2023 et 2024 du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et les écritures des frais de personnel mis à disposition par les communes de Canéjan et Cestas en 2024.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70 Produits des services	484 602,91 €	493 617,51 €
73 Impôts et taxes (FNGIR + TVA compensant le TH et la CVAE) *	12 873 225,00 €	12 344 597,00 €
731 Fiscalité locale (TF+IFER+TEOM+TASCOM) *	12 575 000,00 €	13 578 204,00 €
74 Dotations et participations	5 988 183,00 €	6 760 001,00 €
75 Autres produits de gestion courante	190 117,00 €	109 197,18 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	
78 Reprises sur provisions	3 000,00 €	0,00 €
Sous-total	32 114 127,91 €	33 285 616,69 €
042 Opérations d'ordre		
002 Résultat de fonctionnement reporté	11 485 872,09 €	11 485 872,09 €
Total	43 600 000,00 €	44 787 905,38 €

* Modification de la nomenclature comptable M57 pour les chapitres 73 et 731 qui remplacent l'ancien chapitre 73 de la M14

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalizations
011 Charges à caractère général	7 304 000,00 €	6 699 991,18 €
012 Charges de personnel	1 218 000,00 €	949 392,03 €
014 Atténuations de produits	21 170 498,00 €	20 537 305,42 €
65 Autres charges de gestion courante	1 912 900,00 €	1 529 118,07 €
66 Charges financières	18 500,00 €	11 980,14 €
67 Charges exceptionnelles	48 000,00 €	33 073,12 €
68 Dotation aux provisions	3 500,00 €	3 221,06 €
023 Virement à la section d'investissement	11 635 282,00 €	0 €
042 Opérations d'ordre (dont amortissements)	289 320,00 €	259 463,25 €
Total	43 600 000,00 €	30 023 544,27 €

Section d'investissement

Durant l'exercice 2024, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur le budget principal (ni sur le budget rattaché des Transports et les budgets annexes de zones d'activités).

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 108 249 €.

Les subventions d'équipement versées ont consisté principalement en :

- Des fonds de concours versés aux 3 communes membres pour un montant de 848 891 €
- La 6^{ème} annuité du plan Gironde Haut Méga versée au syndicat mixte Gironde Numérique pour un montant de 37 115 €.

L'équipement informatique a été renouvelé pour le service Développement Economique Emploi et service de gestion des déchets pour un montant de 3 330 €

Une dotation initiale de 10 abribacs de récupération des « biodéchets » a été constituée pour équiper les 3 communes et une borne à verre pour l'apport volontaire a été acquise pour une installation près de la salle des fêtes, pour un montant total de 25 096 €.

Des travaux de réalisation d'une voie verte ont été réalisés à hauteur de 565 050 €, à Saint Jean d'Illac le long de la RD106.

Le reprise de l'étanchéité de la couverture du gymnase du Courneau a été réalisée pour un montant de 249 313 €.

Des études géotechniques pour la faisabilité d'une recyclerie et des achats de matériaux d'enrochement afin de renforcer les berges de l'Eau Bourde ont également été réalisés.

Les recettes

Chapitres	Prévisions	Réalisations
10 Dotations fonds divers réserves	982 126,13 €	965 799,84€
13 Subventions d'investissement	0,00 €	59 799,90 €
021 Virement section de fonctionnement	11 635 282,00 €	
024 Produit des cessions	297 700,00 €	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	289 320,00 €	259 463,25 €
041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €	
Sous-total	13 224 428,13 €	1 285 062,99 €
001 Résultat d'investissement reporté	292 961,87 €	292 961,87 €
Total	13 517 390,00 €	1 578 024,86 €

Les dépenses

Chapitres	Prévisions	Réalisations	Reports
16 Emprunts	150 000,00 €	108 249,23 €	
20 Immobilisations incorporelles	31 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	3 135 059,00 €	886 005,79 €	2 125 148,69 €
21 Immobilisations corporelles	651 500,00 €	25 095,69 €	560 048,40 €
23 Immobilisations en cours	3 230 000,00 €	827 310,52 €	24 057,12 €
27 Immobilisations financières	6 299 331,00 €	0,00 €	
041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €		
Total	13 517 390,00 €	1 846 661,23 €	2 719 254,21 €

IV. La politique des ressources humaines

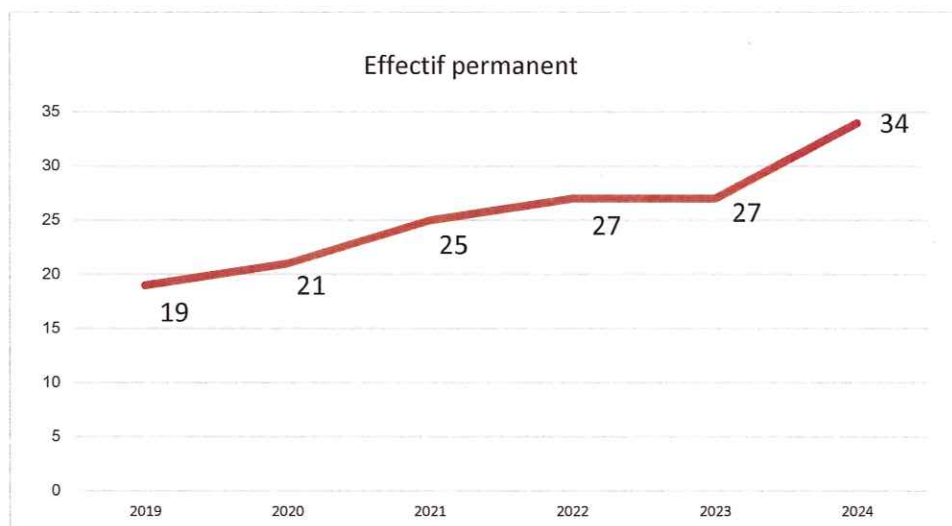
L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

1 - Évolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	17	14	19	20	21	28
Contractuels	2	7	6	7	6	6
Emplois non permanents	0	0	0	0	0	1
Total	19	21	25	27	27	35

La Communauté de communes Jalle Eau Bourde emploie aujourd'hui 34 personnes sur emplois permanents, en grande majorité des fonctionnaires titulaires (82%). On comptabilise aussi 5 contractuels permanents, 1 contrat de projet relatif à la prévention des déchets et un emploi temporaire technique sur ce même secteur des déchets.



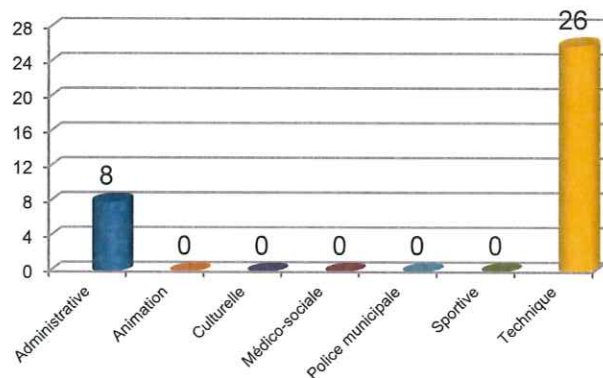
Comme évoqué et prévu l'année dernière, les effectifs sont à la hausse du fait du transfert des personnels du service transports qui étaient encore rattachés à la Ville de Cestas (7 agents titulaires).

D'autre part, de nouvelles missions prises en charge par la CJJEB amèneront une augmentation d'effectifs sur 2025 (PCAET, Développement économique, Comptabilité, Logement, CTG).

En conséquence, quant aux mouvements de l'année, on note 13 arrivées et 4 départs, pour un turnover de 25%. Les arrivées se partagent entre transfert, mise en stage et contrats. Les départs concernent 2 fins de contrat, 1 démission et une mutation.

Répartition par filières

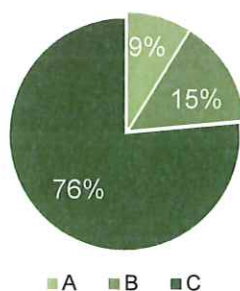
Administrative	8	25.9%
Animation	0	0%
Culturelle	0	0%
Médico-sociale	0	0%
Police municipale	0	0%
Sportive	0	0%
Technique	26	74.1%



Seules deux des 7 filières territoriales restent représentées en lien logique avec les compétences exercées par la CCJEB.

La filière technique emploie plus des $\frac{3}{4}$ des personnels, sur deux des trois secteurs d'activités de la CCJEB ; la gestion des déchets et le service des transports. On retrouve les postes administratifs sur les missions d'encadrement, de gestion financière et administrative, ainsi que sur le secteur du développement économique et de l'emploi.

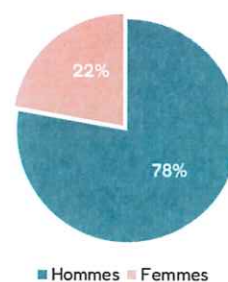
Répartition par catégorie



Âge et ancienneté moyens

Âge
47 ans 10 mois 6 jours
Ancienneté
10 ans 5 mois 5 jours

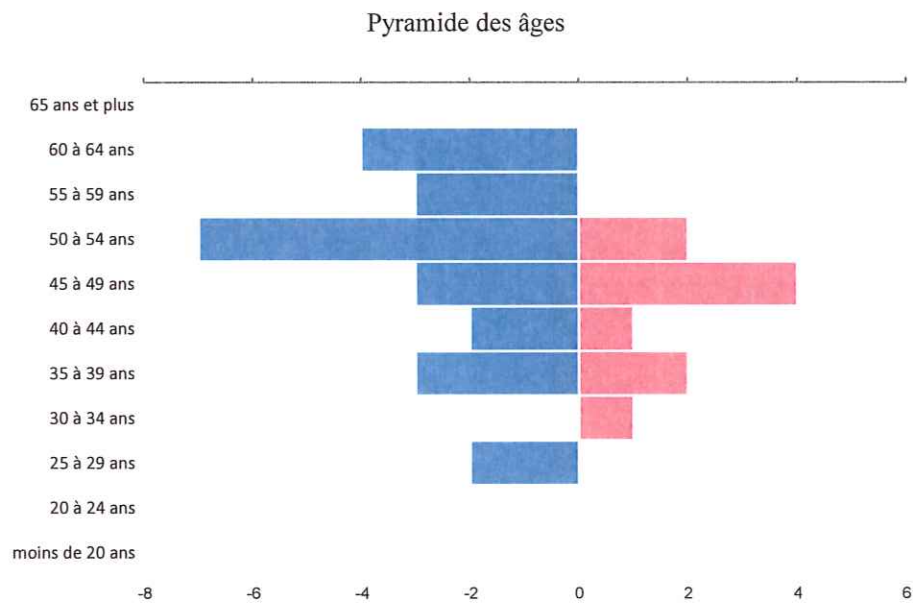
Répartition par genre



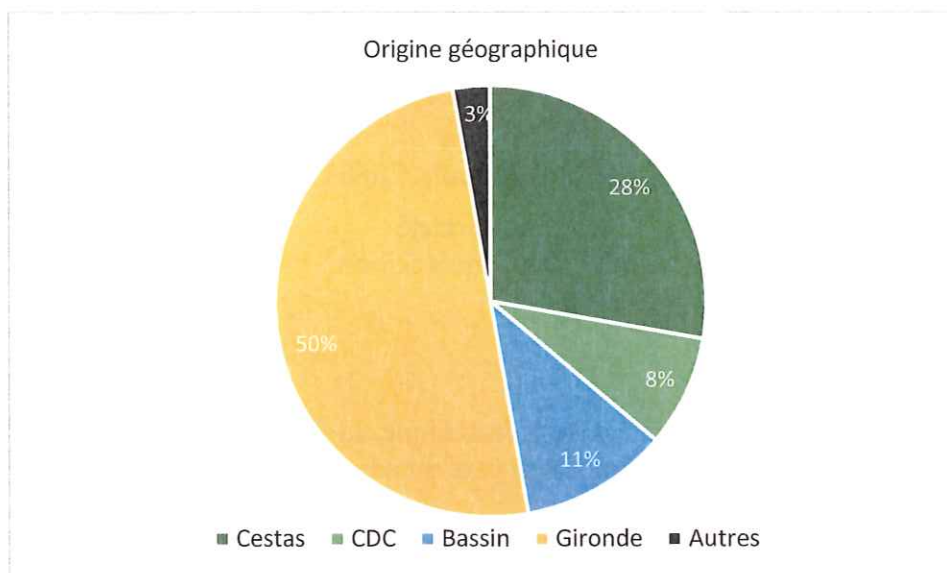
S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, la CCJEB compte trois quarts de ses agents en catégorie C. Les postes d'expertise et d'encadrement (catégorie A et B) représentent donc un quart des effectifs.

L'âge moyen des agents a nettement augmenté en 2024 (+4 ans), toujours du fait du transfert du service transports. Elle devient supérieure à celle de la commune et du CCAS de Cestas. Elle est désormais supérieure à la moyenne de la Fonction Publique Territoriale (environ 47 ans). L'ancienneté moyenne des effectifs suit la même évolution (les dates d'entrées des agents transférés prise en compte étant celles de leur entrée dans les services communaux).

La répartition par genre, est légèrement plus équilibrée en 2024. On passe de 78% à près de 73,5% d’hommes, en lien avec la nature des différents mouvements et toujours une prédominance des activités techniques, majoritairement occupées par des hommes dans les collectivités même s’il est possible de constater une féminisation de certains métiers dits techniques.



Le faible effectif de la CCJEB ne permet pas de tirer de conclusions au vu de la pyramide des âges. Pour autant, la hausse de la moyenne d’âge est réelle et le faible effectif sur les tranches basses (en dessous de 30 ans) est une donnée à prendre en considération en termes de recrutement et d’usure professionnelle.



Par origine démographique, on dénombre 36% d’agents domiciliés sur le territoire de la CCJEB. La sphère d’attractivité est plus large et couvre l’ensemble de la Gironde (plutôt les communes proches néanmoins, ainsi que le bassin d’Arcachon).

Promotions et sanctions

Promotions	0	Sanctions	0
------------	---	-----------	---

Ni promotions, ni sanctions en 2024. Plusieurs réussites à concours et examens professionnelle devraient trouver une concrétisation en 2025.

Formation

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	5	2
Catégorie B	16,5	4
Catégorie C	49,5	12
Total	71	18

Près de 53% des agents de la CCJEB ont bénéficié de formation en 2024, pour un total de 71 jours, soit 4 jours par agent parti en formation (2 jours de moyenne sur l'effectif entier).

Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	29	330
Longue maladie	--	--
Accidents de service	--	--
Maladie professionnelle	1	299
Total	30	629

Le taux d'absentéisme est de 5%. Il reste très bas, malgré le fort impact de la maladie professionnelle d'un agent, quasiment sur l'année entière. S'agissant de la maladie ordinaire, le nombre moyen de jours d'arrêt est de 11 jours. On peut aussi noter que 16 agents (47%) n'ont présenté aucun arrêt de travail en 2024.

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 1 poste. Au 31 décembre 2024, la CCJEB respecte très largement cette obligation, sans être obligé de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 4 agents justifiant d'une RQTH. Cela représente un taux d'emploi de près de 12%. En complément, un contrat avec un ESAT a été souscrit pour l'entretien des locaux de la Pépinière d'entreprises.

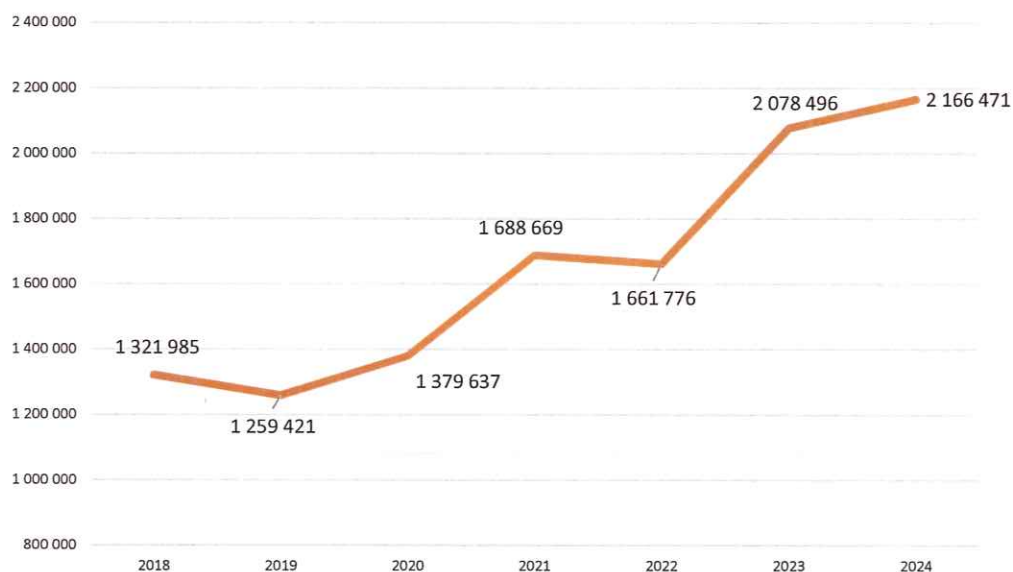
Salaire moyen

Le salaire brut moyen est de 2.563 € au 31 décembre 2024, en augmentation de 80 euros, soit 3,2% par rapport à 2023. Le salaire moyen des hommes et des femmes est quasi identique (supérieur de 18 euros, soit 0,7% pour les hommes).

Temps de travail

Le temps de travail des agents de la Communauté de Communes est basé sur 1607 heures. Le cycle annuel concerne le service Transports. Les autres agents travaillent selon un cycle hebdomadaire (37h15, 37h30, 38h30 ou 40h).

2 - Évolution de la masse salariale



La masse salariale reste maîtrisée malgré les impacts de la réforme des carrières des fonctionnaires. Des postes sont également restés vacants en fin d’année, faute de candidats au profil adapté.

L’augmentation de la masse salariale est de 4,2%.

Répartition rémunérations et charges

Nature	BP	TRANSPORT	TOTAL
Rémunération Titulaires	223.563 €	510.447 €	734.010 €
NBI ET SFT	5.786 €	5.623 €	11.409 €
Régime indemnitaire Titulaires	94.125 €	154.779 €	249.094 €
Rémunération Contractuels	91.800 €	237.313	329.113 €
Indemnités et charges Élus	125.052 €	---	125.052 €

Charges patronales	534.118 €	183.865 €	717.982 €
TOTAL	1.074.444 €	1.092.027 €	2.166.471 €

Avantages en nature

Comme les années précédentes, aucun avantage en nature n'est accordé aux agents de la Communauté de Communes relatif à des logements de fonction ou à l'attribution de véhicules pour nécessité absolue de service.

Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	4.290 €	7.882 €	403 €	12.575 €
Nombre	262	290	13	565

Les heures complémentaires ont été versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents ou de surcroît temporaire de travail. Le volume d'heures rémunérées est en hausse par rapport à 2023 (202h) et 2022 (385h).

Astreintes

Tous types	
Montant	15.983 €
Nombre	112

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont soit journalières, soit de semaine, soit de nuit, soit de week-end. Les interventions effectuées en astreinte sont rémunérées en heures supplémentaires (pour la filière technique).

Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Mutuelle	3.133 €	17
Participation Prévoyance	1.234 €	13
Participation Repas	1.090 €	15
Participation ALSH, séjours	31 €	1
Allocation enfant handicapé	--	--
Indemnité télétravail	373	5

Les participations employeur aux cotisations des agents relatives à leur mutuelle santé et prévoyance sont en nette augmentation (plus de personnes concernées du fait du transfert des agents du transport). La moitié des agents bénéficie d'au moins une des deux prestations.

Le nombre de repas partiellement financés (879) est également en hausse par rapport à 2023, à hauteur de 19,3%. Pour rappel, la participation aux frais de repas des agents au sein de la restauration de la commune de Cestas est de 1,24 € par repas, pour un reste à charge de l'agent de 2 €.

Notons enfin que l'indemnité de télétravail a bénéficié à 5 agents de la CCJEB en 2024. La participation journalière est fixée par les textes ; 2,88 € par jour. 129 jours de télétravail ont été comptabilisés en 2024.

B/ Evolution des dépenses de personnel en 2025

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 1.323.437 euros. S'y ajoute les charges patronales pour un coût global annuel de 717.982 €

La proposition du BP 2025 prend en compte les évolutions suivantes dont les mesures impactant la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- l'augmentation du smic de 2,5% du 1^{er} février 2025 (non officielle)
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires (CNRACL).

A cela s'ajoute différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria évoqué ci-dessus) :

- transfert de 7 agents du service transports de la Ville vers la CCJEB (4 chauffeurs, 1 responsable d'exploitation et 2 assistantes administratives)
- recrutement d'un chargé d'attribution de Logement (catégorie B – cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs ou des Rédacteurs)
- recrutement d'un poste de chargé de Développement Economique (catégorie B – cadre d'emplois des Rédacteurs)
- recrutement d'un poste d'assistant de gestion comptable (catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs)
- recrutement d'un chargé de mission PCAET (plan climat air énergie territorial) (catégorie A – cadre d'emplois des Attachés)
- recrutement d'un coordonnateur de la convention territoriale globale (CTG) (poste financé par la CAF)
- recrutement de 2 agents techniques pour le secteur déchets, compensés partiellement par le départ du technicien en contrat de projet sur la prévention des déchets

Réalisé 2024	2 166 471
Surcoûts 2025	
Noria	358 150 15,41%
GVT	5 000 0,23%
CIA (enveloppe unique en 2025)	- 10 000 1,18%
CIA 2025 (ajustement)	5 000 0,23 %
Prime pouvoir d'achat (versée en 2025)	- 7 300 - 0,34 %
Augmentation SMIC	3 000 0,14%
Augmentation contribution CNRACL	15 000 0,69%
Total	368 850 17%
BP prévisionnel 2025	2 535 321

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Chargé.e de développement économique	B
1 Chargé.e de l'attribution des logements	B
1 Chargé.e de mission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	A
1 Assistant.e de gestion comptable	C
1 Coordonnateur.trice de la Convention Territoriale globale (CTG)	A ou B
2 Agents techniques pour le pôle déchets	C

C/ Politique Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportement professionnels
- Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration

- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant les actions issues du diagnostic des RPS
- Continuer l'accompagnement social des agents via CGOS et les participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

D/ La Prévention

Dans la continuité de l'audit des RPS initié en 2023, un certain nombre d'action sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services

Pour rappel, les axes prioritaires sont :

- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025
- Anticipation de l'organisation du travail dans les services techniques : le nouveau DST mutualisé a mis en place des temps spécifiques de coordination
- Amélioration des locaux : une enveloppe budgétaire est prévue pour la réalisation de travaux
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables : groupes de travail prévus en 2025
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation
- Prévention de l'usure professionnelle :
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur : extension de la mesure à la strate de l'encadrement

E/ L'égalité Femmes/Hommes

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne se limite pas à l'effectif de la CCJEB. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par le biais de formations.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesure visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non

discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.

○ Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.

○ Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité. Plus de 53% des agents sont partis en formation en 2024 (2,1 jours par agent) pour un total de 71 jours.

○ Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Près de 55% des postes d'encadrement sont assurés par des femmes. Pour la CCJEB, la répartition est de 40% pour les femmes (2 postes) et 60% pour les hommes (3 postes).

○ Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.

○ Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.

○ Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

V. Les principales actions de la Communauté de Communes 2025 :

A/ Administration générale

Adoption du PCAET, le document est en phase de finalisation et sera être adopté au lors du conseil communautaire de juin. Une chargée de mission a été recrutée en janvier 2025 pour assurer le suivi de ce dossier et mener l'ensemble des concertations nécessaires.

Le phasage envisagé pour l'adoption du PCAET communautaire est le suivant :

- Mars 2025 : présentation de la démarche et de enjeux du PCAET lors de la commission développement durable
- Mars à mai : communication et consultation du public / réunions de travail avec les équipes de chacune de communes
- Juin : arrêt du PCAET et transmission aux services de l'Etat
- Septembre : consultation du public
- Décembre : Approbation en Conseil Communautaire

En lien avec les objectifs du PCAET, les services de l'Etat ont sollicité la Communauté de Communes pour le renouvellement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui va devenir le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique. Avec l'objectif de la territorialisation de la transition écologique, ce contrat devient le cadre de travail commun avec l'Etat. Ce contrat doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie retenue

au niveau régional dans le cadre des COP (Conférence des parties) fixant les trajectoires en matière de transition écologique.

Réalisation du plan intercommunal de sauvegarde sera poursuivi en lien avec les plans communaux de sauvegarde – 32 000 €

Accompagnement au transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement : Le retrait, par l'Assemblée Nationale, des obligations de transfert des compétences eau et assainissement ne remet pas en cause la démarche engagée par notre CDC en lien avec l'accord des trois communes. Les études avec le cabinet G4 Ingénierie seront poursuivies. Après la réalisation du diagnostic, l'année sera consacrée à l'élaboration des hypothèses de transfert, en prenant en compte le maintien du SIAEA. Une commission d'évaluation des transferts de charges sera réunie dans le second semestre pour valider les modalités de ce transfert. Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur les avenants nécessaires à la poursuite des contrats de délégation de service public en cours.

Bâtiments du Courneau : des travaux sont prévus sur le bâtiment principal avec la reprise des faux plafonds ainsi que l'amélioration de l'éclairage pour un montant de 40 000 €.

La gérante du club ayant fait part de son souhait de cesser son activité en juin, une réflexion est engagée sur la reprise du site.

Une partie du site est également occupée par l'Association « les Clés du Jardin ». Cette association qui est avant tout une association d'insertion rencontre actuellement des difficultés, à l'instar de nombreuses associations. Un accompagnement financier renforcé pourra être mis en œuvre afin de lui permettre de se maintenir jusqu'à la récolte et à la vente des principaux produits (prévue pour septembre ou octobre 2025). En parallèle, des réflexions sont engagées sur la poursuite des activités agricoles sur le site et un cahier des charges est en cours de rédaction. Il donnera lieu à la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Suivi des actions définies dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de la Gironde. Le recrutement d'un chargé de coopération est demandé par la CAF dans le cadre de la coordination de l'ensemble des actions menées au niveau de chacune des communes. Ce poste sera intégralement financé sur les fonds CAF. Il devrait également permettre le développement d'actions transversales sur les trois communes ainsi que le partage et la capitalisation des pratiques professionnelles dans les domaines relevant de la CAF (essentiellement les secteurs de l'enfance et de la jeunesse).

Aménagement numérique : la Communauté de Communes est adhérente à Gironde Numérique. Dans ce cadre, le syndicat propose, à ses membres, des mises à disposition de services et notamment d'ingénierie informatique. Dans ce cadre, un technicien faisant office de Directeur des Services Informatiques est mis à disposition de la Commune de Cestas, qui assurera, in fine, la charge financière de cette mise à disposition. Son montant est estimé à 27 000 € par an.

Les engagements financiers dans le cadre des fonds de concours aux trois communes seront maintenus à leur niveau de 2024. Ils permettent d'accompagner les trois communes dans la réalisation de projets structurants qui ne relèvent pas des compétences communautaires.

B/ Développement économique et emploi

Finalisation de la structuration du service de développement économique avec le recrutement d'un chargé de développement économique. Une de ses missions principales sera de renforcer l'accompagnement des entreprises de la Pépinière dans le cadre des réflexions en cours sur le devenir du site. Des crédits sont prévus pour l'amélioration de l'espace de convivialité.

Acquisition d'un logiciel métier permettant la finalisation de l'inventaire des ZAE ainsi que la mise en place d'un observatoire économique avec un annuaire de l'ensemble des entreprises. Le logiciel prévoit également l'hébergement des données fiscales et cadastrales relatives aux entreprises – 7 100 €

Le PLIE des Sources, structure porteuse de la GPECT a répondu au nouvel appel à projet pour la poursuite de ces actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le volet territorial de ces actions n'ayant pas été retenu dans le cadre de ce nouvel appel à projet, une réflexion est engagée sur les modalités de poursuite de cette action qui concernait initialement uniquement les territoires de Jalle Eau Bourde et Montesquieu.

Les études pour le transfert de la gestion du Parc de l'Entreprise et de l'Artisanat sur Saint Jean d'Illac sont toujours en cours.

c/ GEMAPI / Environnement :

Poursuite des travaux engagés avec l'écosite du Bourgaillh avec une étude sur le dégrillagement de l'Eau Bourde

Reconduction du contrat pour l'entretien des berges avec Arcins Environnement

Acquisition d'un tracteur : 110 000 €

Réparations des dommages ouvrage d'art Moulin de Rouillac

d/ Aires d'accueil des gens du voyage :

Travaux d'entretien courant – 55 000 € - Des travaux importants sont prévus sur les VRD ainsi que sur la chaudière de l'aire d'accueil de Cestas.

Dans la continuité du travail qui a été engagé en 2024 sur le projet social et des réunions des partenaires qui se sont tenues en début d'année 2025, il est prévu de réunir les résidents de nos deux aires d'accueil pour maintenir un dialogue de qualité en lien avec l'ADAV 33. Ce travail devrait permettre d'améliorer les relations entre l'institution, le gestionnaire et les usagers.

Un nouveau marché pour la gestion des aires d'accueil est en cours de passation.

E/ Collecte et traitement des déchets

L'action de la Communauté de Communes pour l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des actions engagées au cours de l'année précédente.

Elle s'articule autour de 4 objectifs principaux :

- La sécurisation des coûts de traitement dans le cadre de la mise en place d'instances de gouvernance entre Bordeaux Métropole et les EPCI compétents. Les études pour la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et d'une Société Publique Locale (SPL) sont en cours de finalisation. Un budget de 30 000 € est prévu dans ce cadre. La mise en place du contrat unique de traitement est prévue pour le 1^{er} janvier 2028. Le contrat actuel s'achevant en novembre 2025, il est prévu de signer un nouveau contrat pour le traitement des déchets de la CDC.
- La mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec pour objectif la réduction des déchets ménagers et assimilés de 12% d'ici 2028.

Notre action se décline autour de plusieurs axes :

- Le déploiement de bornes d'apport volontaire de bio déchets supplémentaires. 15 nouvelles bornes sont prévues – 23 000 €
 - La poursuite de l'information/formation autour du compostage visant notamment à développer le compostage collectif dans les résidences
 - Les animations grand public autour des événements nationaux : « Tous au compost » - Semaine Européenne pour la Réduction des déchets
 - La poursuite des réflexions engagées autour du broyage et du réemploi des déchets verts
 - Le renforcement de la collecte sélective au bénéfice des entreprises en lien avec la mise en place de la redevance spéciale
- L'extension de la déchetterie de Canéjan – 900 000 € Une consultation a été engagée pour le choix d'un maître d'œuvre associant un architecte et un bureau d'études pour la réalisation du nouveau dossier ICPE. Le budget prévoit également l'acquisition des terrains d'emprise nécessaires.
- L'ouverture de la recyclerie en lien avec l'Association Recycl O Sources. Le projet repose sur l'ouverture de deux sites sur le territoire. A Saint Jean d'Illac, des locaux seront mis à disposition de la CDC pour assurer un espace de vente au public ainsi qu'un espace atelier. Ces locaux sont conformes à leur destination et donneront lieu au versement d'une redevance d'occupation. La CDC a acheté un bâtiment industriel à aménager pour l'ouverture d'un site sur le territoire de Canéjan. Une demande de financement a été déposée auprès des services de la Région pour ce projet. L'enveloppe financière est estimée à 290 000 €. Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé. Il est également prévu d'accompagner financièrement le développement de l'Association Recycl O Sources dans le cadre du versement d'une subvention.

Comme les années précédentes, une enveloppe est prévue pour le renouvellement des conteneurs avec une dotation exceptionnelle pour l'équipement de la zone de sédentarisation des gens du voyage située sur le Chemin du Blayais / Chemin de la Princesse.

Une consultation sera également engagée pour la passation du nouveau contrat de gestion des déchetteries. Il est prévu de signer un contrat unique pour la gestion des deux sites.

F/ Politique du logement et du cadre de vie – 174 000 €

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est engagée dans le dispositif d'accompagnement des ménagers et des copropriétés dans la rénovation de l'habitat. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Etat a souhaité faire évoluer son dispositif avec le déploiement du Service Public de Rénovation de l'Habitat avec un nouveau dispositif nommé Pacte Territorial France Rénoy. Dans ce cadre, notre Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet en lien avec la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le Programme Local de l'Habitat a été définitivement adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2024.

Des engagements financiers ont été fléchés sur 3 actions principales :

- le développement d'une offre abordable en accession
- la réponse aux besoins liés au handicap et au vieillissement
- l'accompagnement à la rénovation énergétique dans le parc privé

Sur le volet attribution de logements, le projet de Plan Partenarial de Gestion et d'Informations du Demandeur (PPGDID) a fait l'objet d'un premier arrêt lors du conseil communautaire du 18 décembre 2024. Les services de l'Etat ont émis un avis favorable à ce projet qui sera définitivement adopté en mars 2025.

Le suivi de la politique du logement et notamment le service d'instruction et d'information du demandeur prévu par la réglementation doit être mis en place avec le recrutement d'un agent supplémentaire. Il sera chargé d'assurer des permanences au sein de chacune des communes. La procédure de recrutement est toujours en cours.

G/ Transport

Pour l'année 2025, le volet transport comprend plusieurs axes stratégiques

1/ La mise en service des deux lignes de cars express est prévue pour septembre 2025. Ces deux lignes sont portées par le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM). La première ligne dite Nord Bassin desservira la commune de Saint Jean d'Illac. A ce stade, les arrêts de cette ligne sur la commune de SJI sont aménagés conformément aux attentes de NAM. La deuxième ligne dite de la ceinture sud va traverser les communes de Cestas (un arrêt à Réjouit) et Canéjan (un arrêt à La House). L'arrêt de Réjouit nécessite des travaux de mise en accessibilité. Une enveloppe de 40 000 € est prévue au budget. Cet aménagement bénéficiera d'un accompagnement financier de NAM.

2/ L'adoption du Plan de Mobilité. La Communauté de Communes a mandaté le cabinet TECURBIS pour l'accompagner dans l'élaboration de son plan de mobilité. Un premier COPIL de présentation du diagnostic s'est tenu le 10 mars dernier. Il a présenté le résultat de l'enquête en ligne pour laquelle il y a eu un nombre de réponses très satisfaisant. Deux tables rondes ont également été tenues avec les représentants des entreprises du territoire et notamment celles de la zone de Pot au Pin.

L'analyse AFOM présentée par le bureau d'études reprend les points suivants :

ATOUTS

- territoire attractif en lien direct avec la métropole bordelais
- des sites économiques d'importance
- la gare de Gazinet-Cestas avec une desserte rapide et fréquente vers Bordeaux
- des lignes de car régional à forte fréquence
- une offre locale Prox'bus qui maille le territoire en complément
- une offre TBM à proximité immédiate

FAIBLESSES

- un territoire à fort usage de la voiture
- une intercommunalité construite sur une logique d'axes, sans centralité marquée
- des offres de transport qui ne répondent que partiellement aux besoins des habitants et usagers du territoire
- des zones d'emploi majeurs non desservies
- des discontinuités cyclables
- une congestion importante en heure de pointe

OPPORTUNITES

- le déploiement du service express girondin
- le déploiement de deux corridors de cars express à court terme
- la refonte du réseau des cars express régionaux à horizon 2028
- un dialogue avec Bordeaux Métropole pour l'extension de lignes vers la CCJEB
- des leviers de développement pour un usage pendulaire de Prox'Bus
- l'aménagement du réseau routier départemental en faveur des modes actifs
- le déploiement des services de NAM

MENACES (DIFFICULTES)

- une forte dépendance à l'usage de la voiture individuelle et une pratique ancrée de l'autosolisme
- un important trafic de transit et des facteurs exogènes de congestion
- la dangerosité de routes départementales pour l'utilisation des modes actifs
- des zones d'emploi majeurs isolées avec des horaires décalés
- un territoire étendu dans lequel il sera difficile de répondre à tous les besoins
- des moyens financiers à mobiliser

A l'issue de cette phase, les réflexions à engager portent principalement :

- sur les enjeux relatifs aux connections avec les territoires voisins : TER (la réouverture de la halte de Pierroton et création d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Gazinet), cars régionaux (réflexion autour d'une offre dédiée à Saint Jean d'Illac) et TBM (avec l'extension de lignes)
- sur les enjeux relatifs à l'évolution de Prox'bus notamment sur la conception et le fonctionnement du réseau ainsi que sur l'amélioration de sa notoriété

Des assises de la mobilité seront organisées dans le cadre de la concertation avec les partenaires et les usagers.

Notre Plan de Mobilité sera présenté en Commission des Mobilités et devrait être adopté d'ici la fin de l'année.

3/ L'acquisition d'abris vélos sécurisé (AVS) et de déploiement des vélos à assistance électrique en libre service.

NAM a signé un marché groupé permettant aux collectivités de procéder à l'acquisition d'abris vélos sécurisés (AVS). Le coût d'investissement d'un AVS (hors génie civil) est estimé à 23 500€. Son coût de fonctionnement s'établit à environ 7 100 €

Une offre de vélos à assistance électrique en libre-service est également en cours de déploiement par NAM. Un travail est engagé dans ce cadre avec Bordeaux Métropole afin d'assurer la comptabilité des offres sur le territoire métropolitain et hors BX Métropole.

NAM vient de solliciter la collectivité pour connaître les besoins. D'ores et déjà, il est prévu de déployer des AVS sur les hubs de mobilité qui ont été déterminés et notamment sur les arrêts structurants des deux lignes de car express. Une partie de l'investissement devrait pouvoir être pris en charge par NAM. En dehors de ces investissements structurants en lien avec NAM, un travail est engagé avec les communes pour connaître leurs besoins.

Pour les demandes hors programme NAM, à l'instar des pratiques concernant l'installation des abris bus, il est prévu d'établir un règlement d'intervention de la CCJEB visant à définir la répartition des charges entre la CCJEB et les communes. Il pourra être établi dans la continuité de celui de NAM.

4/ Le fonctionnement de la régie Prox'Bus

L'acquisition d'un autocar est prévue au budget avec une enveloppe de 240 000 €.

H/ Pistes cyclables et voiries communautaires – 1 335 000 €

Deuxième tranche de la piste cyclable du Courneau – 180 000 €

Piste cyclable Rd 1250 à Pierroton – 230 000 €

Deuxième tranche de la piste cyclable RD 106 à Saint Jean d'Illac – 550 000 €

Piste cyclable RD211 à Saint Jean d'Illac – 300 000 €

Reprises ponctuelles des pistes communautaires – 25 000 €

Recalibrage du chemin Saint Eloi de Noyon - 50 000 €

Des crédits sont également prévus pour l'acquisition des emprises foncières

I/ Budgets annexes des zones d'activités – 2 780 000 €

Engagement des premières études de maîtrise d'œuvre sur la ZA Illaguet Nord après la levée des freins liés à l'évaluation environnementale et à la mise en place de mesures compensatoires – 80 000 €.

Finalisation des études, dépôt du permis d'aménager et premiers aménagements de la ZA de Pot au Pin 2 avec notamment la réalisation d'une piste cyclable – 2 650 000 €

Engagement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone d'activité de Saint Jean d'Illac/Pierroton et notamment le bâtiment Mondy – 50 000 €

J/ OPERATIONS FAISANT L'OBJET D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE EN 2024

Un grand nombre d'actions de notre CDC ont été démarré au cours de l'année 2024. La plupart s'inscrivent sur un temps long, considérant les démarches administratives et environnementales.

- Programme annuel d'amélioration du patrimoine bâti de la CDC : bâtiment du Courneau / aires d'accueil des gens du voyage
- Mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers : programme de déploiement des bornes d'apport volontaires de bio déchets
- Extension de la déchetterie de Canéjan
- Recyclerie en lien avec l'Association Recycl'O Sources
- Renouvellement du parc des autobus
- Réalisation de pistes cyclables et voies vertes :
 - Courneau / Fourc
 - RD 106 à Saint Jean d'Illac
- Zones d'activités :
 - Aménagement d'Illaguet Nord
 - ZA de Pot au Pin II

VI – Les moyens d'action

- **Budget Principal**
 - Section de fonctionnement : les principales recettes
 - LA FISCALITE

Nous ne disposons pas encore de la notification des bases et produits prévisionnels des impositions suivantes :

	Bases définitives 2024	Bases prévisionnelles 2025
Cotisation foncière des entreprises	22 044 818 €	nc €
	Produit 2024	Produit 2025
Cotisation Foncière des Entreprises	5 738 143 €	nc €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 204 858 €	nc €
Taxe forfaitaire sur les surfaces commerciales	380 903 €	nc €

Afin de compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) décidée par l'article 55 de la loi de finances pour 2023, une fraction de TVA nationale a été versée en 2024 pour un montant de 6 090 669 €.

année	2018	2019	2020	2021	2022	2023 *	2024 *
Produit de CVAE	4 441 584	5 097 587	5 603 706	5 915 098	5 269 498	6 101 585	6 090 669

* Fraction de TVA nationale

La fraction de TVA nationale compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est élevée à 4 660 673 € en 2024.

Les montants définitifs de TVA nationale affectés à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde au titre de l'année 2024 ont été notifiés le 7 mars dernier :

Montant de TVA définitive en compensation de la CVAE		6 106 658 €
Montant de TVA définitive en compensation de la THP		4 673 189 €

Un versement complémentaire de 28 505 € est donc attendu.

* Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (part intercommunale) : 1,41 %

Le maintien de ce taux est proposé.

* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,05 % pour l'ensemble des communes

Les bases prévisionnelles de TEOM 2024 ne sont pas encore connues.

	Bases prévisionnelles 2024	Bases définitives 2024
CANEJAN	10 226 349 €	10 222 606 €
CESTAS	26 236 771 €	26 437 875 €
SAINT JEAN D'ILLAC	12 737 769 €	12 765 399 €

• LES DOTATIONS DE L'ETAT

Ces dotations ne faisant pas l'objet d'une actualisation, elles représentent une baisse significative en euros constants.

* la Dotation d'Intercommunalité

Nous ne percevons plus de dotation d'intercommunalité depuis 2016 en raison de la montée en charge de la contribution au redressement des comptes publics.

Pour rappel, la dotation s'élevait à 69 553 € en 2015 contre 232 664 € en 2014 (ayant subi une réduction de 52 936 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques).

	2013	2014	2015	2016 à 2023
Montant Dotation d'Intercommunalité	299 796 €	232 664 €	69 553 €	Néant

* la Dotation de Compensation des EPCI

Elle correspond à l'ancienne compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001. La compensation « part salaires » a subi un écrêtement uniforme depuis 2012, mais est resté quasi stable entre 2022 et 2024.

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant Dotation de compensation	2 637 625	2 582 547	2 523 249	2 477 116	2 428 331	2 375 064	2 361 275	2 322 199

* la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, DCRTP,

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2025 sera de 817 491 €, identique à 2024 en baisse par rapport à 2023.

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant D.C.R.T.P	837 991	837 991	827 128	821 128	821 128	821 128	821 128	817 491	817 491

* le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNGIR,

Le montant de la dotation du reversement pour l'année 2025 restera identique à 1 593 225 €.

• LES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

Les tarifs des aires d'accueil, actualisés en 2022, demeureront inchangés pour l'année 2025.
 La tarification de la mise à disposition des composteurs a été ajustée pour tenir compte du nouveau marché et demeurera inchangée pour l'année 2025.
 La redevance des déchets industriels et commerciaux devrait sensiblement progresser en raison de son extension aux zones d'activités de Canéjan et Cestas.

▪ Section de fonctionnement : les principales dépenses

• LA DETTE

En 2025, l'annuité de la dette sera de 83 065 € avec une charge d'intérêts de 6 769 €.

Pour mémoire, en 2024 elle était de 121 366,57 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité globale	152 924	153 927	153 982	154 109	113 046	229 579	121 366	83 065
Dont remboursement du capital	135 540	139 337	142 490	145 766	104 714	213 544	108 249	76 296

L'encours de dette de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2025 est de 205 316 € soit un encours de 6,20 €/habitant

Capital initial	2 032 270 €
Capital restant dû au 01/01/2025	205 316 €
Annuité 2025	83 065 €
dont capital	76 296 €
dont intérêts	6 769 €
Capital restant dû au 31/12/2025	129 021 €

Selon le profil d'amortissement en cours, la dette sera éteinte en mars 2029. Avec les données de l'exercice 2024, la capacité de désendettement (ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute) serait de moins d'1 mois.

Répartition de l'encours

L'encours de dette se répartit sur du taux fixe à 29% et du taux variable pour 71 % (adossés à des index variables comme l'Euribor 6 mois et 3 mois, taux à court terme de la zone euro, le livret A).

Répartition des prêteurs

La Communauté de Communes rembourse 4 contrats de prêts à 4 prêteurs

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours au 1 ^{er} janvier 2025
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	1	14 255 €
Caisse des Dépôts et Consignations	1	17 728 €
Crédit Mutuel	1	60 000 €
Banque Postale	1	113 333 €

Structure de la dette

L'ensemble de l'encours de dette se situe dans la classe 1A selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Actuellement, le taux d'intérêt moyen est de 4,64%

Il n'y a pas d'encours de dette sur le budget annexe Transport et les zones d'activités.

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, FPIC.

Le montant du prélèvement 2025 n'est pas encore connu.

Pour mémoire, le prélèvement du FPIC 2024 s'est élevé à 2 286 913 € pour la Communauté de Communes et les 3 Communes membres.

La proportionnalité de la répartition dérogatoire votée en 2023 a pu être appliquée en 2024.

La prise en charge de la Communauté de Communes s'est élevée à hauteur de 60% soit 1 372 148 € et le solde de 914 765 € a été versé par les Communes.

- Attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation demeure inchangé.

Elle est fixée à :

- Commune de Cestas : 7 570 848,00 €
- Commune de Canéjan : 3 680 895,00 €
- Commune de Saint Jean d'Illac : 3 057 996,42 €

- Dotation de solidarité communautaire

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire sera fixé après la connaissance précise des recettes fiscales, des dotations et du prélèvement du FPIC, avec un montant de base de 4 000 000 €.

- Prélèvements sur la fiscalité contribution au titre du redressement des finances publiques (CFRP)

L'article 159 de la loi de finances pour 2018 pérennise le prélèvement sur les recettes fiscales pour les collectivités dont la dotation forfaitaire était insuffisante pour s'acquitter de la contribution au redressement des finances publiques. Le prélèvement au titre de l'année 2020 a été fait en janvier 2021 et celui au titre des années 2021 et 2022 a été fait en 2022.

Prélèvement sur fiscalité Article L 2334-7-3 du CGCT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	150 564 €	160 758	160 758	néant*	160 758	321 516	160 758	160 758

*prélevé en 2022.

- Prélèvements sur la fiscalité au titre du dispositif de lissage des recettes

L'effort initial de 5 milliards d'euros demandés aux collectivités dont l'instauration d'un fonds de réserve sur les recettes des collectivités territoriales de 2,7 milliards d'euros a été remplacé par le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) d'un montant d' 1 milliard d'euros en 2025. Le dispositif doit concerner 2 099 collectivités (communes, départements et régions). La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde est concernée par un prélèvement d'un montant de 195 443 euros.

- Section d'investissement :

En dépense, une enveloppe élargie de 1 500 000 € sera une nouvelle fois prévue pour le versement de fonds de concours aux communes dans le cadre du règlement de fonctionnement voté en 2022.

Il n'est pas prévu de recourir à des emprunts nouveaux.

- **Budgets Annexes**

- **Transports**

Comme les années précédentes, le prix des services de transports sera ajusté en tenant compte des instructions de la Région. Une subvention du budget principal sera prévue pour équilibrer le budget des transports.

- **Budgets Annexes**

- **Transports**

Comme les années précédentes, le prix des services de transports sera ajusté en tenant compte des instructions de la Région. Une subvention du budget principal sera prévue pour équilibrer le budget des transports.

VI – Les moyens d'action

- **Coopérations**

Les coopérations engagées avec la CDC Montesquieu seront maintenues en 2025 autour d'actions conjointes et du financement du poste relatif aux financements européens.

- **Mutualisations**

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant ».

L'exploitation des services communs sera poursuivie pour :

- balayage des voiries entre Canéjan et Saint Jean d'Illac,
- billetterie des spectacles communs à Canéjan et Cestas,
- l'instruction des autorisations d'urbanisme avec une instructrice commune entre Canéjan et Cestas

Un travail avec les communes sera engagé autour d'un cadre et d'un référentiel commun aux facturations internes des agents à mis à disposition.

L'année 2025 devrait permettre de finaliser une direction générale commune entre la Communauté de Communes et la Commune de Cestas.

Le fonctionnement de notre Communauté de Commune s'inscrit dans la continuité, en restant un outils efficace aux service des communes membres.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, est de 1 053 052 € pour le budget principal et le budget annexe Transport

Le besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette, est évalué à – 10 000 € pour le budget principal et le budget annexe Transport.

Evolution du besoin de financement annuel	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	-142 490 €	-145 767 €	-104 714 €	-106 520 €	-108 249 €	-10 000




Le Président – Pierre DUCOUT